

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 18 janvier 2019

2^{ème} Commission**N° CP-2019-1-2-3****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

ALSACE DESTINATION TOURISME**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 885 045 € à Alsace Destination Tourisme (ADT) au titre de 2019,
- d'approuver la convention y afférente et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 30 novembre 2018.

1. Un comité interdépartemental de développement touristique au service de la Destination Alsace

Alsace Destination Tourisme (ADT), née le 1^{er} juillet 2016 de la fusion des ADT 68 et 67, a pour objet statutaire de :

- contribuer à la préparation et à la mise en œuvre de la politique touristique d'intérêt général des Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- prendre, susciter, favoriser toutes initiatives et émettre des avis techniques et expertises tendant au développement et à la promotion du tourisme en faveur de la Destination Alsace,

- contribuer à l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques des territoires avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon international, national, régional, départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet,
- fédérer et coordonner les actions des acteurs du tourisme publics ou privés.

ADT comporte 41,8 employés équivalent temps plein et a son siège social à COLMAR et des bureaux à STRASBOURG (déménagement réalisé fin 2018 dans les locaux de l'Hôtel du Département du Bas-Rhin).

2. Budget de fonctionnement 2019

Le budget de fonctionnement au titre de l'année 2019, d'un montant total de 4 759 784 € (4 651 849 € en 2018) a été approuvé par le Conseil d'Administration d'ADT réuni le 16 novembre 2018.

Il se présente comme suit :

Dépenses	2019	2018
Fonctions support	1 232 344	1 516 413
Marketing, promotion et éditions	945 322	834 443
Communication et relations presse	408 190	397 937
Projets numériques et réseaux sociaux	525 480	419 687
Démarches qualité, marques et labels	415 103	502 401
Thématiques prioritaires, diagnostic, conseil et accompagnement de projets	815 591	538 493
Coopérations et réseaux de territoires	417 754	442 475
	4 759 784	4 651 849

Recettes	2019	2018
Subvention de fonctionnement CD68	1 885 045	1 983 108
Subvention de fonctionnement CD67	2 303 948	2 305 888
Sous total CD	4 188 993	4 288 996
Autres ressources (Massif des Vosges, subventions spécifiques Contrat de destination Massif des Vosges, autres projets spécifiques, cotisations et autres produits)	570 791	362 853
	4 759 784	4 651 849

L'augmentation du budget ADT correspond essentiellement à la hausse des dépenses liées aux services :

- « marketing, promotion et éditions » : présence de la Destination Alsace sur des événements promotionnels majeurs, mise en place de la ligne éditoriale autour des « 100 expériences à vivre »,

- « thématiques prioritaires, diagnostic, conseil et accompagnement de projets » : accompagnement des thématiques prioritaires de la stratégie Alsace, programmation d'études et évaluations.

3. Subvention départementale de fonctionnement 2019

Le montant de la subvention départementale demandée, au titre de 2019, s'élève à 1 885 045 €.

Globalement, le montant de subventions des Départements diminue de 100 003 €, correspondant aux économies de loyer réalisées grâce au déménagement des services bas-rhinois d'ADT vers l'Hôtel du Département du Bas-Rhin. La répartition entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin est respectivement de 45 % et de 55 %.

Une convention de financement afférente, jointe au présent rapport, expose notamment les conditions de versement de l'aide départementale sollicitée.

Une convention d'objectifs élaborée conjointement avec le Département du Bas-Rhin début 2019 permettra de préciser l'action d'ADT pour les années à venir afin notamment de favoriser une mise en œuvre efficiente de la Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement du Tourisme pour l'Alsace 2017-2021.

Enfin, il est précisé que, dans le cadre d'actions d'intérêt départemental particulières, le Conseil départemental du Haut-Rhin se réserve la possibilité d'examiner les demandes complémentaires qui pourraient être présentées par Alsace Destination Tourisme.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 885 045 € à Alsace Destination Tourisme pour son fonctionnement en 2019. Cette subvention fera l'objet d'un premier versement à hauteur de 50 %, soit 942 523 €, dès signature de la convention de financement par les parties, les 50 % restants seront versés par sixièmes, chacun d'un montant de 157 087 € pour les six derniers mois d'exécution de la convention,
- d'approuver la convention de financement, jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT